

Réglementation des transports d'alcool et boissons alcoolisées

PROGRAMME DE LA FORMATION (M1BAL)

1 jour | 7 h | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Opérateurs participant aux opérations de chargement, de déchargement et de contrôles de conteneurs-citernes et de véhicules citernes contenant des boissons alcoolisées ou de l'alcool
- Aucun prérequis n'est exigé

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Sensibiliser les personnels aux risques présentés par les boissons alcoolisées et les alcools au cours de leurs manipulations
- Respecter les prescriptions réglementaires et de sécurité lors des opérations de chargement et de déchargement de boissons alcoolisées et d'alcools

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À l'issue de la formation le stagiaire sera sensibilisé aux risques présentés par les boissons alcoolisées et les alcools au cours de leurs manipulations. Il saura respecter les prescriptions réglementaires et de sécurité lors des opérations de chargement et de déchargement de boissons alcoolisées et d'alcools.

PÉDAGOGIE

La formation s'appuie sur une pédagogie active, favorisant la participation des apprenants au travers d'études de cas, de mises en situation professionnelles et d'échanges d'expériences. Réglementation des transports d'alcool et boissons alcoolisées. Études de cas concrets (contrôle routier, transport transfrontalier...).

FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de réalisation de formation ADR 1.3.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluations formatives en cours de formation. La validation des acquis est réalisée au moyen d'un quiz de connaissances et/ou d'un cas pratique professionnel permettant de vérifier la capacité des participants à appliquer la réglementation en situation réelle.

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses.

ACCESSIBILITÉ

Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: info.handicap@apave.com

Réglementation des transports d'alcool et boissons alcoolisées

PROGRAMME	
JOUR 1 – (7h)	
ACCUEIL	Programme, objectifs, tour de table.
GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉGLEMENTATION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES	Origine et développement. Différentes classes de matières dangereuses. Classification des boissons alcoolisées et des solutions d'alcool éthylique : • Caractéristiques et particularités • Risques présentés par les liquides inflammables
EXPÉRIENCES OU FILMS (selon possibilités)	Inflammabilité/explosivité.
CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT	• Marquage et étiquetage des colis • Manutention et chargement des colis • Procédures de chargement/déchargement des citernes et conteneurs-citernes
TRANSPORT	• Signalisation et placardage des véhicules et des conteneurs • Formations des conducteurs • Documents réglementaires concernant le conducteur, le véhicule et la marchandise
PREVENTION DES RISQUES	• Protections individuelles (EPI) et collectives • Protocole de sécurité
RESPONSABILITÉS	Expéditeur / Chargeur / Transporteur.
DISPOSITIONS CONCERNANT LA SÛRETÉ	Dispositions générales. Marchandises dangereuses à haut risque.
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Exercices ou mise en situation.
SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DU STAGE	Évaluation de la formation.
FIN DE LA FORMATION	